

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
31 mars 2009

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2008, TENUS PAR LE RECEVEUR.

Les Comptes de Gestion, établis par le Percepteur, étant conformes aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2008.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 (SOUS LA PRESIDENCE DE MR LIONEL SALÉ – ADJOINT EN CHARGE DES FINANCES).

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		293 820,25		21 257,47
Opé° exercice 2008	535 291,34	748 545,74	214 098,86	166 727,76
TOTAUX	535 291,34	1 042 365,99	214 098,86	187 785,23
Résultats de clôture		507 074,65		26 113,63
Restes à réaliser			133 800,00	6 000,00
TOTAUX CUMULES	535 291,34	1 042 365,99	347 898,86	193 985,23
RESULTATS DEFINITIFS		507 074,65	153 913,63	

D'où un résultat définitif d'ensemble (investissement + fonctionnement) : + 353 161,02 euros.

BUDGET ANNEXE Assainissement

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	15 745,62		10 057,44	
Opé° exercice 2008	30 291,60	63 981,19	8 088,70	8 200,00
TOTAUX	46 037,22	63 981,19	18 146,14	8 200,00
Résultats de clôture		17 943,97	9 946,14	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	46 037,22	63 981,19	18 146,14	8 200,00
RESULTATS DEFINITIFS		17 943,97	9 946,14	

D'où un résultat définitif d'ensemble (investissement + fonctionnement) : + 7 997,83 euros.

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal

- Apurement du déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser : 153 913,63 euros.
- Report en section de fonctionnement, budget 2009 : 353 161,02 euros.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT

- Apurement du déficit d'investissement : 9 946,14 euros.
- Report en section de fonctionnement, budget 2009 : 7 997,83 euros.

BUDGETS PRIMITIFS 2009.

Adoption des budgets primitifs 2009, à l'unanimité, résumés comme suit :

a) Budget Principal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 059 236,02	1 059 236,02

FIXATION DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES

A l'unanimité il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, qui demeurent les suivants :

	2009 Commune
TH	15.66%
FB	14.24%
FNB	57.89%

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL	496 526,26	496 526,26

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
 - Ensemble Sports et Loisirs
 - TREMA
 - Local Entente Bouliste
 - Local ACCA
 - Ecole
 - Cimetière
- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement :
 - A l'article 2118 – dépenses liées à la clôture de la zone des ateliers municipaux ;
 - A l'article 21318 – dépenses liées à l'acquisition de la maison « Duporté » ;
 - A l'article 2151 – dépenses de reprofilage et revêtement de chemins communaux ;
 - A l'article 2158 – des dépenses d'équipement pour l'atelier technique, dont une tondeuse, de signalisation avec vitrine, mobilier ... ;
 - A l'article 2313 – des travaux liés au bureau de Poste, à la salle de réunions, à la mairie (rideaux) et à l'ancienne Gare.

b) Budget Annexe ASSAINISSEMENT

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DÉPENSES	38 356,83	25 146,14
RECETTES	38 356,83	25 146,14

DELIBERATIONS SE RAPPORTANT AU BUDGET PRIMITIF.

- Accord pour le versement de la somme de 600 € au relais paroissial pour le fleurissement de l'église.
- Il est décidé de faire appel à un cabinet d'architectes pour la coordination des travaux du local ACCA. Une réunion sera prochainement organisée avec l'ACCA en vue d'établir la part des travaux que cette association assumera.

- Revêtement chemins ruraux : accord unanime pour procéder au reprofilage et au revêtement de tout ou partie des chemins ruraux suivants : Haou Terré ; Petitat ; Luzan ; Mineur ; Bernaoutoun ; Clèdes.
- A l'unanimité, il est décidé l'octroi des subventions suivantes aux associations ayant fourni l'ensemble des justificatifs exigés ;

Associations	Montant
Donneurs de Sang Bénévoles Pays Grenadois	100,00
Prévention Routière	100,00
Coup de Pouce	80,00
Ecole de Musique de Castandet	690,00

DOSSIER FEC 2009 – FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

La demande de subvention au titre du FEC 2009 (Fonds d'Equipement des Communes) portera sur les dépenses relatives à l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

ADHESION A L'AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE - ALPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide son adhésion à l'ALPI :

- pour les attributions obligatoires ci-après :

- Accès à l'extranet départemental oui ~~non~~
- Formation oui ~~non~~

- pour l'attribution facultative ci-après :

- Fourniture et production de logiciels, produits multimédias oui ~~non~~

Les personnes suivantes ont été proclamées pour représenter la commune à l'ALPI :

- Mr Francis DESBLANCS, représentant titulaire,
- Mr Eric ZAMPROGNA, représentant suppléant.

ACQUISITION MAISON DUPORTÉ

A l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- 1) l'acquisition de la maison « DUPORTÉ » et du petit garage, appartenant à Monsieur Marcel DUPORTÉ, situés sur la place au 152, place de l'Ancienne Bastide, cadastrés section D, n°99 et 516, pour un montant de 66 000 €,
- 2) les frais d'agence (3 000 €) ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- 3) Le règlement de ces dépenses (inscrites au budget primitif) sur l'article 21318 – opérations non individualisées.
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

TRAVAUX SYDEC

Accord unanime pour réaliser les travaux suivants :

Objet	Coût pour la commune
Eclairage public rue Marguerite de Foix	17 179 euros
Renforcement rue de Mougnette	28 407 euros
Enfouissement chemin des Bois	7 923 euros
Eclairage public sentier du Gioulé	9 264 euros
Mât sur la place + candélabre accidenté	287 euros

ASA DFCI – SOLDE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reprendre dans la comptabilité de la commune l'actif et le passif de l'ASA de DFCI de Cazères-sur-l'Adour, soit un solde positif de 29,66 € ;

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SATESE -

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur le Président du Conseil Général des Landes, la convention de mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif – station inférieure ou égale à 2000 équivalents habitants –.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société SAUR, pour la réalisation de 2 branchements assainissement – rue Marguerite de Foix, pour un montant TTC de 2 794,29 €.
- accepte le devis de la société SAUR, pour l'équipement de télétransmission – station d'épuration, pour un montant TTC de 3 647,80 €.

INFORMATIONS - DIVERS

- Pas de suite favorable aux demandes de subventions formulées par :
 - Mission Locale Landaise
 - Culture du Cœur Landes
 - Union Départementale CCAS et CIAS des Landes
 - Chômeurs Landes Emploi Solidarité
- Accord unanime pour passer commande d'enveloppes personnalisées.
- Cloche à la Gare : pas de suite favorable à la demande de l'association Développement Patrimoine et Constructions Ferroviaires désirant acheter la cloche électrique située à la gare.
- A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à contacter la SAFER du Gers en vue de la vente du terrain que possède la commune à Marciac.
- Le « Pigeonnier » situé à l'entrée de la mairie a été endommagé lors de la tempête du 24 janvier 2009. Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur l'opportunité de le conserver. Par 9 voix pour, le conseil municipal décide de conserver ce bâtiment.
- CDG 40 – Service Maintenance Archives : il est décidé de ne pas signer, pour le moment, la convention relative au service de maintenance Archives.
- PLU Commune d'Aire-sur-l'Adour : Monsieur le Maire fait part des courriers reçus en mairie, relatifs à la modification du PLU d'Aire-sur-l'Adour.
- SICTOM : le SICTOM mettra à disposition un container pour les textiles. Il est décidé de l'installer à l'angle de la rue de l'Abbé Meyranx et de la rue des Remparts, à côté du container pour le verre – face aux ateliers municipaux.

- Courrier Ligue de Football : le terrain de football de Cazères est déclassé, il passe de la catégorie 5 à la catégorie 6.
- Les plots clignotants installés pour signaler le micro rond-point et l'îlot situés sur la RD 824 ne seront pas remplacés. Il est décidé de rechercher une solution plus durable.
- Monsieur le Maire fait part des formations dispensées par l'ADACL en faveur des élus.
- Décès de Mr Gérard CASTEX : lecture est donnée des remerciements adressés par la famille.
- Information sur le doublement de la canalisation de gaz au TREMA.
- L'Etablissement Français du Sang cherche des donneurs.
- Pas de suite favorable à la demande du SICTOM sollicitant la commune pour la distribution du journal du tri.
- Le car de ramassage scolaire ayant été immobilisé pour une réparation, la commune a fait appel à une société pour la location d'un bus avec chauffeur. Coût pour 1,5 jour : 515 € TTC.
- Tempête du 24 janvier 2009 : remerciements adressés par Monsieur le Maire pour le fort engagement des élus et des bénévoles. Une réflexion est menée sur les modalités d'organisation d'une cérémonie en l'honneur de tous ces bénévoles.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 7 mars 2009.

Le Maire,
Francis DESBLANCS